

# Déclaration préalable

## Nomination RSE à OBS : l'infamie !

24 mai 2018

« En procédant, quelques jours avant la prise de fonction du nouveau patron d'OBS Helmut Reisinger, à la nomination de Monsieur Goulard au poste de Directeur de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de Orange Business Services, Madame Waldron Werner vise-t-elle à porter le discrédit sur l'arrivée du nouveau dirigeant d'OBS ?

En effet, en nommant celui qui présidait les destinées du CHSCT de Stadium sur la période 2008 / 2009, Madame Waldron Warner désigne au poste de Directeur RSE celui qui s'est opposé à une enquête de harcèlement moral. Et qui a valu à France Telecom - Orange d'être condamné pénalement le 21 janvier 2014 par la 31ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris.

### Pour rappel, une condamnation historique

Le 21 janvier 2014, la 31ème Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris agissant en matière correctionnelle a condamné France Télécom - Orange pour délits d'entraves aux Délégués du Personnel de DGC, au CHSCT de Stadium et à leur expert.

Jérôme Goulard, en tant que Président du CHSCT, représentait la Direction d'Orange dans l'instance, durant la période où l'enquête paritaire du CHSCT a été entravée par la Direction.

La société France Télécom a été reconnue coupable et condamnée à 12.000 € d'amende (huit condamnations au casier judiciaire) et été condamnée en outre à verser :

- ♦ • 10.000 € de dommages et intérêts outre 1.500 € au titre de l'article 475-1 du CPP au CHSCT de Stadium
- ♦ • 10.000 € de dommages et intérêts outre 1.500 € au titre de l'article 475-1 du CPP au syndicat CFE-CGC ;
- ♦ • 5.000 € de dommages-intérêts outre 1.500 € au titre de l'article 475-1 du CPP à M. GOBIN (DP) ;
- ♦ • 1.000 € de dommages et intérêts outre 1.500 € au titre de l'article 475-1 du CPP au syndicat Sud ;

Les faits reprochés à France Télécom - Orange et que le Tribunal a jugés, sont constitutifs de délits d'entraves et se rapportent aux obstacles qui ont été mis par l'Entreprise au déroulement et au traitement de l'enquête par les DP, le CHSCT de Stadium et leur expert au sujet des agissements de harcèlement moral présumés s'étant produits dans l'Agence Grands Comptes Gouvernement Institutions en 2008 et 2009.

**La responsabilité pénale de l'entreprise a été reconnue, la responsabilité morale de Monsieur Goulard est avérée.**

### Le groupe Orange pâtit toujours des atteintes qui ont été portées à sa réputation sociale et à son image d'employeur

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est une fonction essentielle des entreprises. Le choix de son représentant doit donc être incontestable.

On se souvient également, ici, du zèle et de l'arrogance dont faisait preuve Monsieur Goulard les années passées amenant des incidents de management dans ses équipes, incidents qui ont mobilisés les représentants du personnels pour aider les soulager les salariés en souffrance.

En le choisissant, Madame Waldron Werner exprime peut être sa nostalgie de l'époque Lombard.

Cette nomination fait aussi écho à celle de la directrice RSE groupe, Madame Dumont, maintenue à son poste malgré sa mise en examen et son probable renvoi en rappel devant la juridiction correctionnelle. Comme pour Monsieur Goulard, sa responsabilité morale est aussi avérée.

**Cette persistance de l'entreprise à nommer aux postes de RSE des personnes ayant pu avoir des agissements antinomiques à ce type de fonctions heurte profondément les personnels d'Orange.** Nous pensions qu'OBS aurait été épargné par cette infamie.

Nous invitons l'ensemble des acteurs concernés à prendre leurs responsabilités sur le maintien d'une telle désignation au regard des conséquences sur la légitimité et la crédibilité qu'elle aura sur Monsieur Reisinger, censé incarner le renouveau.

Enfin, les élus CFE-CGC auront noté que cette désignation intervient dans un contexte de tension sur les questions de santé au travail sur le périmètre d'OBS et l'apparente volonté de la Direction de considérer le CE de SCE comme une instance inutile, et ce à la veille de son remplacement par le CSE. Soyez assuré de leur détermination à défendre l'intérêt du personnel et de leur outil de travail qu'est l'entreprise.»

### Vos correspondants

Amaud Résillot – 06 30 52 22 96

Thierry Chatelier - 06 70 20 76 89

Gil Procureur – 06 30 17 50 53

Isabelle Durant – 06 30 48 79 22

Retrouvez ce document sur le site de le CFE-CGC Orange

[Rubrique Etablissements / SCE](#)

